

**SYNCRA**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Ordre du jour**  
**Mardi 9 février 2021**  
**10h – 12h**  
**Visio conférence**

Participants : Gilles Giora, Ludovic Couailler, Florence Mignot, Renaud Andrieux, Yannick Macheix, Christophe Baudin, Marielle Jansson-Charrier, Alexandre Giudicelli

Excusés : Fabrice Erval, Loïc Durandea, Yannick Normant, Patrick Thibeaud,; Nathalie Culpier, Vincent Bernier, Guillaume Clément

Secrétaire de séance : Alban Raimbault ;

**1. Approbation du compte rendu du CA datant du 2 Décembre 2020**

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

**2. Actualités FNSA**

**Communication**

Vidéo de l'AG FNSA 2020 :

Elle a été diffusée via FNSATV (You Tube). Elle concerne les travaux de la FNSA pendant l'année et ceux des syndicats. Après une période d'exclusivité pour les adhérents, la vidéo a été rendue accessible aux non-adhérents et à l'ensemble des relais de communication.

Puis, Alban Raimbault précise quelques chiffres relatifs à la visibilité de la FNSA sur les réseaux sociaux et quelques articles dans la presse :

- + de 4500 vues de la AG FNSA sur You Tube ;
- + 1300 abonnés sur LinkedIn ;
- Près de 400 abonnés sur Twitter ;
- Presse : VRD Réseaux, EST REPUBLICAIN, Actu Environnement, Hydroplus, SPANC INFO

Par ailleurs, en ce qui concerne les vidéos métiers, 6 sont en ligne sur la chaîne You Tube FNSATV et sur la chaîne du canal des métiers. Il s'agit des vidéos métiers suivantes :

- Opérateur chauffeur hygiène immobilière ;
- Opérateur chauffeur ITV ;

- Opérateur très haute pression ;
- Opérateur chauffeur en assainissement ;
- Opérateur chauffeur en maintenance industrielle ;
- Responsable marketing en assainissement ;

Il ajoute qu'une campagne de presse a été organisée vers la presse écrite (nationale et PQR), radio et TV (nationales et locales). Les partenaires institutionnels (type PANANC, FNCCR...) sont aussi sollicités ainsi que les prescripteurs en matière de recrutement (type Pôle Emploi, agences d'intérim et établissements scolaires).

Il est préconisé de les utiliser avec les divers interlocuteurs tels que les relais d'informations et les intermédiaires de recrutement au niveau local. En effet, les premiers retours d'utilisation par ce biais sont positifs et bien accueillis.

### **Identité fédérale**

La proposition choisie est réalisée par une association de services organisée par des Délégués ou Secrétaires Généraux de fédérations reconvertis dans l'audit et l'accompagnement de fédérations sur ce type de travaux (ils sont notamment membres du CEDAP, une association de Délégués et secrétaires généraux d'organisations professionnelles dont fait partie Samantha Foulon).

Une rencontre a eu lieu fin décembre pour étudier la proposition et surtout, d'une part, expliquer les attentes de la fédération et, d'autre part, observer et écouter leur méthode d'approche des adhérents dans la perspective d'une contribution assez importante de leur part.

Deux thèmes seront étudiés sous forme de groupes de travail particulièrement hétérogènes :

- L'identité de la fédération
- Recherches sur la terminologie de la profession et recommandations en matière de communication.

A la suite de ce travail, il pourra éventuellement donner lieu au recours à une agence de communication afin de finaliser le travail sur l'identité de la FNSA par la création d'un logo.

### **La représentativité patronale**

En effet, les organisations professionnelles doivent préparer leur dossier de candidature à la représentativité (obligatoire tous les 4 ans) avant fin février 2021.

La mesure de cette représentativité, introduite par l'article 29 de la loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014, a comme fondement le nombre d'adhérents et leur poids en salariés ainsi qu'une implantation territoriale équilibrée. La FNSA est, bien entendu, concernée et le travail est très lourd.

Samantha Foulon demande donc aux membres du Conseil d'Administration de ne pas oublier de remplir et renvoyer la fiche envoyée par mail en indiquant notamment le nombre de salariés en décembre 2018.

Cette mesure est extrêmement importante pour la reconnaissance de la fédération et la poursuite de la représentation patronale dans le dialogue social et la gestion de la convention collective permettant ainsi de pouvoir signer les accords collectifs avec les partenaires sociaux.

## **Amiante**

Avec les chantiers-test réalisés jusqu'à présent, la plaque semble être la méthode donnant les meilleurs résultats du point de vue de la sécurité des opérateurs. Cette dernière présente des résultats positifs dans la plupart des chantiers-test.

La problématique de la connaissance des réseaux amiantés oblige à réfléchir à un emploi systématique de la plaque. En effet, sans une cartographie des réseaux, ces derniers sont réputés amiantés. La plaque pourrait donc être intégrée au kit d'intervention standard. Cela pose la question de la productivité, du prix et du nettoyage du matériel.

Si la plaque fait partie du protocole, le travail de la FNSA consiste à émettre des préconisations pour réaliser des chantiers test avec des paramètres techniques homogènes pour qu'il y ait comparaison possible (débit, pression, choix de la tête...). S'il est constaté scientifiquement que l'empoussièrement est nul ou quasi-nul, les EPI seront par conséquent allégés.

- Calendrier février-mars 2021 :
  - Un mode opératoire est en cours de définition pour 80/90% des chantiers incluant les paramètres débit/pression et le choix d'une tête de curage ;
  - Le protocole de prélèvement est également à préciser (pas de chantier sous la pluie par exemple) ;
  - Les données du tableau de mesurage pourront être finalisé et validé fin février avec le bilan des chantiers test.

A la suite de cela, la seconde phase, celle de la communication, débutera. Il faudra associer les donneurs d'ordre pour lancer une dynamique (des contacts seront établis via le réseau CARSAT en région par Mr Charoy et Mr Leroy (AMORCE, ARSEG) en vue de les associer. Un travail de communication et de pédagogie sera développé dans cette intention.

La FNSA prendra contact également directement avec les collectivités afin d'amorcer le mouvement. La FNCCR sera impliquée dès qu'elle sera en ordre de marche.

### **3. Actions SYNCRA :**

#### **a. ASTEE : Révision des CCTP SYNCRA ;**

La commission Assainissement de l'ASTEE, dont le président est Hubert Dupont (SUEZ) a officiellement accepté la demande du GT « charte Qualité Réseaux » de réaliser une révision des CCTP contrôle sous l'égide de l'ASTEE et mener par le SYNCRA.

Le planning a été établi par la commission technique SYNCRA en intégrant le GICA (Thierry Lozach) et 4 membres du GT « Charte Qualité réseaux ». Quatre réunions sont prévues jusqu'en Juin 2021.

Un comité de relecture composé des membres du GT « charte Qualité Réseaux » est constitué. Ce dernier sera alimenté en fonction de l'état d'avancement des travaux de la révision.

La réunion de lancement a été consacré au BPU du CCTP Etanchéité.

Une partie de la discussion a porté sur le fait de disposer soit de 3 CCTP (un par technique) soit un seul. Finalement on retiendra les deux possibilités et le CCTP reprenant les trois techniques sera réalisé in fine.

Il conviendrait également que, dans le BPU, on fasse apparaître un rappel des quantités règlementaires telles que : ITV 100 % du réseau, compactage 1U/5 branchements, 1U/3 regards, etc...

On devrait, également, en profiter pour rappeler dans le texte du CCTP la doctrine du COFRAC, en particulier concernant l'interprétation des nouvelles dispositions du GEN REF 11. Dans la foulée, on pourrait proposer la relecture de ce document au COFRAC.

Il faudra rappeler également que les conduites doivent être propres avant tout contrôle et que ce nettoyage est à la charge du MOa.

Enfin au chapitre § 3.2. *Régulation des effluents*, il serait utile de donner des exemples pour illustrer la question.

#### **b. Evaluation du personnel accrédité : Mise en place d'un générateur de questionnaire ;**

Les membres de la commission technique (Florent Breton, Bafio Magassa, Guillaume Varin, Eddy Graton, Renaud Andrieux, Gilles Giora) se sont réunis lundi 8 février. L'objectif était de synthétiser les questionnaires suivants :

- 6 questionnaires : Responsable technique (Veille réglementaire), ITV contrôle, ITV en service, Etanchéité, Compactage, Techniques peu utilisées ;
- En moyenne, une quarantaine de questions par questionnaire ;
- Pas de stockage des réponses ;
- Techniquement : questions aléatoires avec des tranches de 20/30/40 ;
- Hébergement dans la partie adhérent du site FNSA ;

Un point d'étape suite à la réunion du 8 février sera effectué.

#### **c. GEN REF 11 et Questionnaire Adhérents ;**

À la suite de la réunion avec le COFRAC consacrée à la communication sur le GEN REF 11 et le constat que le message n'avait pas atteint sa cible, un nouveau questionnaire plus détaillé est en cours de préparation à l'attention des adhérents SYNCRA réalisé par la commission technique.

Concernant l'interprétation du logigramme du COFRAC plusieurs situations théoriquement sous accréditation ne peuvent être respectées. Exemple :

- Cas des contre-essais : qui sont généralement financés par l'entreprise qui réalise les travaux. Cette situation contrevient aux dispositions de l'Arrêté de juillet 2015 eu égard à l'indépendance entre entreprise et contrôleur ;
- Réalisation partielle des contrôles à la demande du Moa ;
- Autocontrôles ;

Il faudrait une mention spécifique pour chaque situation et explicite sur le rapport indiquant les raisons qui font que le rapport, même avec le logo, n'est pas totalement conforme.

Un groupe de travail ponctuel comprenant : Florence, Marielle, Renaud et Yannick se propose d'analyser de manière exhaustive les situations et de rédiger les mentions adéquates. Ces mentions seront à proposer au COFRAC qui après examen et adaptation devra les entériner.

Il est souhaitable que ces mentions soient également reprises et expliquées dans les CCTP. Il est à noter que depuis la mise en application des nouvelles dispositions du GEN REF 11, il y a eu 7 audits, sans écart sur ce point. Un auditeur ayant même indiqué que le sujet (faille documentaire) ne serait pas abordé.

#### **d. Compilation des données ITV au niveau du SYNCRA ;**

L'objectif est de quantifier le nombre d'inspection, le nombre de défauts, le type de défauts...

La question sensible de la gestion des données des chantiers se pose. Les routines d'anonymisation et de traitement sont en cours d'écriture. Pour ce qui est de l'export en masse des fichiers .txt sur Canalyse cf. Annexe.

### **4. Questions diverses**

#### **a. Evaluation des logiciels d'étalonnage (fiche par domaine et sous domaine) ;**

Il a été fait une demande auprès de certains fournisseurs pour qu'ils garantissent la fiabilité de leur matériels et leur conformité aux normes européennes (exemple des tests à l'eau pour le calcul de la surface mouillée). La difficulté rencontrée est que certains d'entre eux refusent de donner leurs algorithmes conduisant aux résultats. Ne pourrait-on pas leur demander un document justifiant de la précision de leur mesure.

Par ailleurs, un fabricant de matériel de test joint par joint (Rausch) ne respectant pas la norme NF EN 1610 a été destinataire d'un courrier du SYNCRA. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

#### **b. Approche de la DIRCE (Service déconcentré du Ministère de la Transition écologique et solidaire, la DIR CE (Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est) est responsable de 1233 km de routes nationales.) Interlocutrice : Caroline Barelle (chargée d'études assainissement SIR/DIRCE) :**

Demande : La problématique de diagnostic de réseau de collecte d'assainissement pluvial de notre réseau. Nous avons des besoins de diagnostic dans des réseaux anciens et d'améliorer les modalités de contrôle et réception des ouvrages neufs.

Les enjeux paraissent un peu moindres qu'en assainissement classique sauf que certains ouvrages doivent être absolument étanches dans le cadre de dispositif de protection du milieu et plus particulièrement dans le cadre de la protection des périmètres de captages d'eau potable, puisqu'ils sont susceptibles de transférer des pollutions avec matières dangereuses vers des ouvrages de confinements (bassins routiers). Je considère que l'assainissement routier relève plus de l'assainissement classique avec ses ouvrages de traitement (décantation de la pollution chronique) et de protection (stockage de pollution avec matière dangereuse)

que de la simple gestion des eaux pluviales, sachant que le réseau national est un axe privilégié pour la circulation des TMD (Transport de Marchandises Dangereuses).

La demande est de connaître les différentes techniques de diagnostics, les préconisations d'emploi et les modalités de commande diagnostics ;

Mme Caroline Barelle a changé de poste. Quatre relances, vers ses collègues intéressés par la démarche, ont été réalisées.

Le contact a été établi. Nous allons organiser une présentation des spécificités du métier qui peuvent répondre à leurs problématiques.

### **c. Actions à mener**

Dès que la doctrine du COFRAC sera établie il conviendra de mener une action (ou des actions) forte en direction des Agences de l'Eau pour expliquer en particulier que, s'il n'y a pas de logo, c'est que le contrôle n'a pas été mené selon les conditions réglementaires, que l'organisme soit accrédité ou non.

Il a également été noté qu'une des dispositions consiste à rendre obligatoire la dénonciation auprès du COFRAC du mauvais usage du logo observé auprès d'un MOa, d'un confrère ou d'une entreprise.

Cette disposition laisse les membres perplexes et demande à être évaluée en profondeur.